

Délibération

Conseil de Surveillance

7 octobre 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT LE SEPT DU MOIS D'OCTOBRE A QUATORZE HEURES, LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE VIENNE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME COLETTE PEYRARD PUIS DE MONSIEUR JACQUES BOYER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- . Monsieur J. François BEC
- . Monsieur Jacques BOYER
- . Madame Jacqueline CROIZAT
- . Madame Sophie DAUZAT
- . Madame Hilda DERMIDJIAN
- . Monsieur Christian JANIN
- . Monsieur le Dr Ernest MAIELLO
- . Madame Colette PEYRARD
- . Monsieur Philippe VALLUIT

PARTICIPAIENT AVEC VOIX CONSULTATIVE :

- . Monsieur le Dr Olivier MATAS, président CME
- . Madame Catherine MOLLARD - CPAM Isère

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

- . M. Christian DUBLÉ, Directeur
- . M. Pierre-Alain BAGUE, Directeur des Ressources Humaines
- . M. Jean-François HÉLIE, Secrétaire Général
- . Mme Anna HERRERA, Directrice Services Achats, Logistiques, Travaux
- . M. Nicolas ROUSSON, Coordonnateur des Soins
- . M. Sébastien VIVES TORRENS, Directeur délégué Pôle de Gériatrie
- . M. Achour YAHIAOUI, Directeur Finances, Contrôle de Gestion et Système d'Information
- . Monsieur Thierry KOVACS, Maire de Vienne
- . Mme Sylvie NANO, Direction

ABSENTS EXCUSES :

- . Monsieur Patrick CURTAUD
- . Monsieur Samy GACEM
- . Madame Corinne GIBOINT-GUILLAUME
- . Monsieur le Dr Hampar KAYAYAN
- . Monsieur Christian PETREQUIN

N° FINISS



38000174

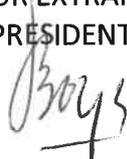
VENTE D'UN IMMEUBLE SIS A VIENNE - RUE VICTOR HUGO

Le Conseil de Surveillance,

- Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles R.6143-5 et suivants,
- Vu la délibération du Conseil de Surveillance du 16 octobre 2019 autorisant le directeur du Centre Hospitalier de Vienne à procéder à toutes les opérations nécessaires à la vente de ce bien,
- Considérant l'appel à projet lancé à l'automne 2019 et les quatre dossiers de candidature reçus,
- Considérant qu'après étude des offres et négociations avec les candidats, l'offre de la société GROUPE ESR PROM-S de GENAS (69) d'un montant de 850.000 euros a été retenue,

Et après délibération, approuve à l'unanimité la vente de l'immeuble sis à Vienne rue Victor Hugo, à la société GROUPE ESR PROM-S de GENAS (69) d'un montant de 850.000 euros.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT



Jacques BOYER